

Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)

Commune de
BRÉHAIN-LA-VILLE

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Document conforme à celui annexé
 à l'arrêté municipal du

PORTANT MISE A JOUR
 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Janvier 2017

10.01.2017

[Signature]



Toutes vos correspondances sont à adresser à :

DDT de Meurthe-et-Moselle
 Case officielle n° 60025
 54035 Nancy cedex

Localisation du service :
 Place des Ducs de Bar à Nancy
 Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 13h30-16h30
 Tél. : 03 83 91 40 00 - fax : 03 83 28 04 23

Conception : DDT54 / ADUR / VDT
 Sources : IGN/SCAN2S - Edition 2015
 P.V. ETUDE/URBANISME/SERVITUDES/Caract_Servitudes/54096_Brehain_la_ville2017_01_SUP/54096_SUP/096
 EK - 02/01/2017

Echelle : 1 / 10 000 ème

Carte réalisée par la Direction Départementale des Territoires
 dans le cadre de la mission qui incombe au Préfet
 au titre de l'article L.121-2 du code de l'urbanisme.

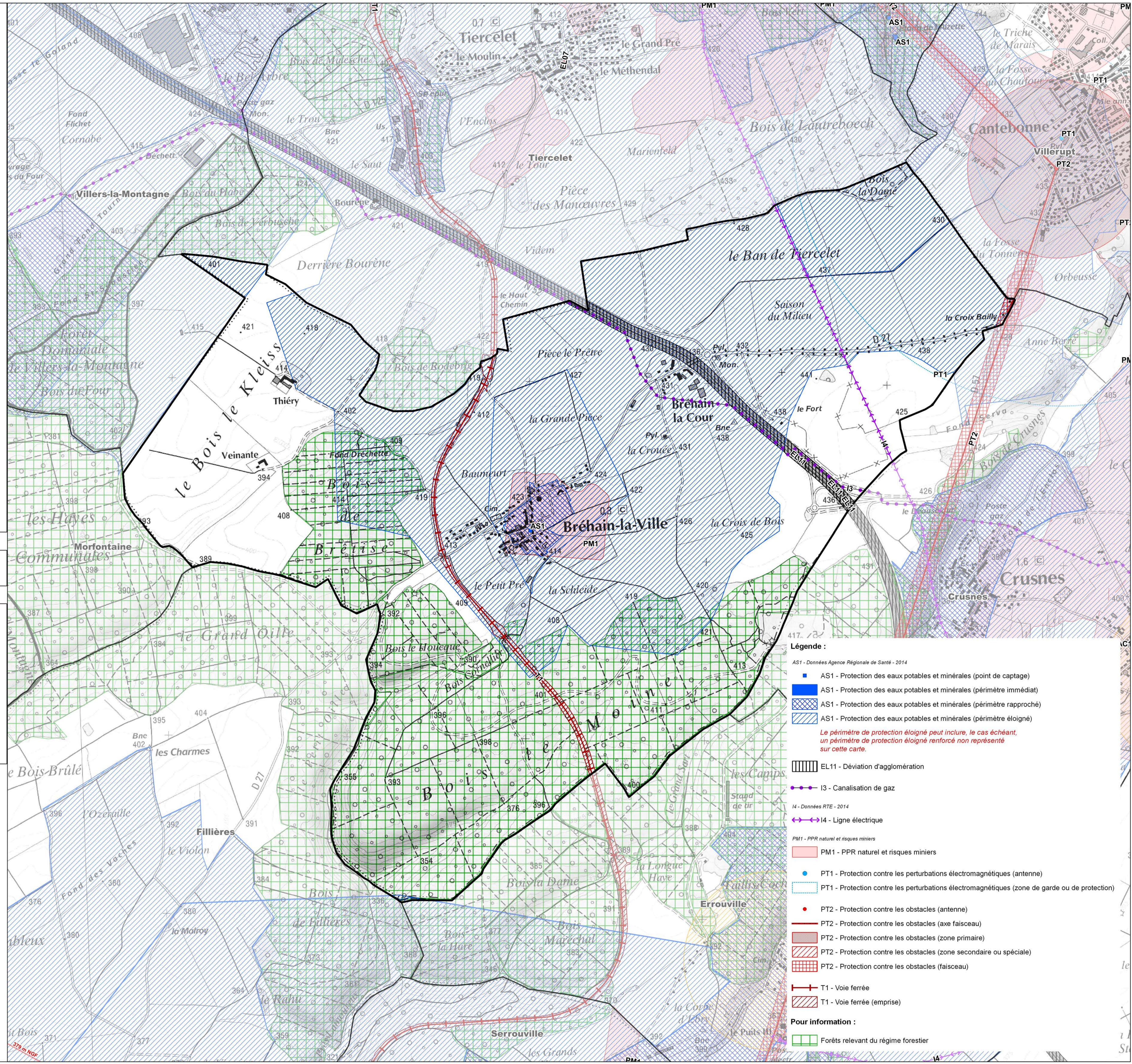
AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires
 et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

- Compte tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies,
 l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000ème est déconseillé.

- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions
 ne saurait engager la responsabilité de l'Administration.



Légende :

AS1 - Données Agence Régionale de Santé - 2014

- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (point de captage)
- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (périmètre immédiat)
- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (périmètre rapproché)
- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (périmètre éloigné)

Le périmètre de protection éloigné peut inclure, le cas échéant, un périmètre de protection éloigné renforcé non représenté sur cette carte.

- ▨ EL11 - Déviation d'agglomération
- I3 - Canalisations de gaz
- I4 - Données RTE - 2014
- ⚡ I4 - Ligne électrique

PM1 - PPR naturel et risques miniers

- PM1 - PPR naturel et risques miniers

PT1 - Protection contre les perturbations électromagnétiques (antenne)

- PT1 - Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde ou de protection)

PT2 - Protection contre les obstacles (antenne)

- PT2 - Protection contre les obstacles (axe faisceau)
- PT2 - Protection contre les obstacles (zone primaire)
- PT2 - Protection contre les obstacles (zone secondaire ou spéciale)
- PT2 - Protection contre les obstacles (faisceau)

T1 - Voie ferrée

- T1 - Voie ferrée (emprise)

Pour information :

- Forêts relevant du régime forestier